

L'Offensive contre le Travail des Femmes

Nous recevons du Cercle d'Etudes des Employés de Bureau Havrais la lettre suivante :

Le Havre, le 28 Février 1933.

Madame C. Brunshvic,
Directrice du journal « La Française »,
53, Rue Scheffer, Paris (16^e).

Madame,

Une de vos lectrices a bien voulu nous communiquer votre journal du 28 Janvier 1933, dans lequel vous prenez notre Association violemment à partie.

Notre Conseil d'Administration a pris connaissance de votre article à notre sujet, et a décidé de vous faire la réponse qui s'impose.

Vos expressions « hommes sans conscience », « campagne inqualifiable qui est une honte pour les signataires », « ces lâches provocations », ne nous atteignent pas : des injures de ce genre ne sont pas des arguments, et en tout cas ne sont pas des arguments pour ceux qui savent raisonner.

Dans tous nos articles au sujet du travail féminin dans les bureaux, nous sommes restés dans un style absolument correct et courtois pour tous ceux et celles dont nous parlons. C'est notre façon de faire, et nous ne nous en départirons jamais, même si l'on nous attaque dans des termes aussi inqualifiables que les vôtres. Cependant, nous saurons toujours répondre et nous vous invitons à développer votre théorie avec des arguments sérieux : vous verrez que nos réponses seront toujours animées de notre entière bonne foi !

Vous vous méprenez complètement quand vous confondez le « groupe d'employés de commerce chômeurs » avec notre Association. Nous avons approuvé la lettre de ce groupe, mais n'avons aucunement participé à son élaboration : nous l'ignorions entièrement lorsqu'elle est parue. A ce sujet, vous pourrez sans doute en obtenir la preuve auprès du journal « Le Havre Eclair » qui pourrait vous communiquer le signataire de l'article, car ce journal ne publie que des communications signées ; si vous obtenez ce nom, nous pourrions vous adresser la liste des Membres de notre Conseil d'Administration, dans laquelle nous sommes sûrs que vous ne retrouverez pas la même personnalité.

D'autre part, vous avez cru devoir ne publier que les conclusions de notre lettre ouverte de 1931. Vous avez, à dessein probablement, omis d'ajouter nos considérations du moment actuel, que « Le Havre Eclair » avait cependant publiées dans le même article. Cependant, nous n'insisterons pas sur ce point, car ce que vous avez inséré de nous dans votre journal est amplement suffisant pour prouver à vos lecteurs et lectrices de bonne foi, que nous avons parfaitement raison dans notre argumentation. D'ailleurs nous pourrions vous communiquer celle-ci en entier si vous en exprimez le désir.

Pour ce qui nous concerne, nous vous requérons de publier la présente lettre sous le même titre et en même place que votre précédent article. Nous n'exigeons que cette réparation légale, car nous vous répétons notre désir de ne discuter que sur des raisonnements précis, sérieux et parfaitement courtois.

Nous vous répétons aussi notre invitation de reprendre la discussion sur ce terrain, car ce serait pour nous de bien déterminer auprès de vos lecteurs et lectrices la situation dans laquelle nous plaçons à l'égard de nos collègues demoiselles ou dames employées.

Nous tenons à vous dire en terminant que, personne au Havre, ne nous a répondu, directement ou indirectement. Est-ce à dire qu'il n'y a pas en notre ville des « hommes et femmes de cœur pour ne pas laisser le dernier mot à nos lâches provocations », pour reprendre vos propres termes ? Nous ne le croyons pas, mais au contraire nous considérons ce silence comme une vaste ap-

probation de notre action dans la voie que nous nous sommes tracée !

Comptant que vous nous donnerez satisfaction sans autre formalité, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le 1^{er} Vice-Président,

(Signature illisible)

A cette lettre, nous avons fait la réponse suivante :

4 Mars 1933.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre et la publions ainsi que vous le souhaitez.

Nous convenons facilement que nous n'avons pas fait suffisamment de distinction entre votre cercle et le groupe d'employés chômeurs et sur ce point vous avez sans doute quelque raison de vous plaindre, mais il n'en reste pas moins que vous avez approuvé une campagne qui a pour but d'empêcher les femmes de gagner librement leur vie et qui tend à faire prendre des mesures d'ordre général contre la liberté du travail féminin et c'est sur ce point que nous jugeons votre thèse inadmissible.

Nous vous envoyons ci-joint un certain nombre de numéros de notre journal qui vous renseigneront sur notre façon de comprendre la question. Si nous estimons comme vous que l'homme devrait être à même de gagner sa vie, pour lui et les siens, nous pensons aussi que toute mesure prise pour mettre obstacle au travail des femmes mènerait à l'arbitraire et à l'injustice.

Si vraiment vous voulez discuter avec nous loyalement de la question, accepteriez-vous d'organiser au Havre une réunion publique où nous viendrions les uns et les autres expliquer notre thèse. Puisque vous faites appel aux gens de bonne foi, j'estime que vous ne nous refuserez pas de bonne foi cette explication publique.

Devant partir prochainement pour un congrès international qui m'absorbera pendant quelques semaines, je vous propose de faire cette réunion à la fin du mois d'avril ou au mois de mai.

En espérant une réponse favorable de votre part, croyez, Monsieur, à tous mes sentiments distingués.

C. Brunshvic

Aucune réponse ne nous est encore parvenue du Cercle d'Etudes. Mais... à propos... combien ce Cercle d'Etudes comprend-il d'employées-femmes ?

1933-18-03
n° 1058.